

DEC211983DR07

Décision portant nomination de M. Saïd TBATOU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5822<sup>1</sup> intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 01/01/2021 nommant Mme Anne EALET, directrice de l'UMR5822 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives non scellées » délivré à M. Saïd TBATOU le 19/06/2019 par Apave Formation Marseille ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire .....

DECIDE :

**Article 1er : Nomination**

M. Saïd TBATOU, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25/09/2019.

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

M. Saïd TBATOU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Saïd TBATOU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 juillet 2021

La directrice d'unité  
Anne EALET

Anne EALET  
Directrice de l'Institut  
de Physique des 2 Infinis  
de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

Pour le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Didier REVEL

Pour le Délégué Régional empêché  
Aurélié De Sousa  
Adjointe au Délégué Régional

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]